
Présidence : Autriche

991^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 27 octobre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 heures

2. Président : M. R. Lassmann

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES INITIATIVES
EN COURS DANS LE DOMAINE DES ARMES
LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET DES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES

– *Exposé présenté par M. E. LeBrun, Coordonnateur de projets, Small Arms Survey*

– *Exposé présenté par M^{me} J. O'Neill, Ambassadrice pour les femmes, la paix et la sécurité (Canada)*

– *Exposé présenté par M. Ye. Avramenko, Chargé de projet national pour l'action humanitaire antimines, Bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine*

Président, M. E. LeBrun, M^{me} J. O'Neill, Représentante du Bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/403/21), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (annexe 1), Suisse (FSC.DEL/399/21 OSCE+), Turquie, Ukraine (FSC.DEL/404/21), Fédération de Russie (FSC.DEL/400/21), Azerbaïdjan,

Arménie, Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 2), Canada, Slovénie-Union européenne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/405/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/402/21), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/398/21 OSCE+), Canada, Fédération de Russie (FSC.DEL/401/21)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Envoi prochain de lettres du Président du FCS concernant l'échange électronique annuel d'informations militaires et appelant à reprendre les activités de vérification compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19* : Président
- b) *Excursion à l'école de logistique des forces armées autrichiennes le 27 octobre 2021* : Président
- c) *Retraite politico-militaire à Reichenau an der Rax (Autriche), le 29 octobre 2021* : Président
- d) *Questions de protocole* : Président, Représentant du Centre de prévention des conflits, États-Unis d'Amérique, Slovénie-Union européenne, Fédération de Russie, Suède, Suisse, Canada, Allemagne, Royaume-Uni

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 novembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

991^e séance plénière

Journal n° 997 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis savent gré à la Présidence d'avoir soulevé l'importante question de savoir comment l'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration de la dimension genre s'inscrit dans les initiatives en cours dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SCA), et remercient les éminents orateurs d'avoir fait part de leurs points de vue.

L'intégration de la dimension genre dans le domaine des ALPC et des SCA doit être envisagée en tenant compte de l'ensemble des apports et des conséquences pour la société. Pour avoir une action efficace, les pouvoirs publics devraient adopter une démarche commune pour renforcer l'intégration de la dimension genre. Bien que les effets des ALPC et des SCA illicites soient souvent aveugles et frappent les femmes, les hommes, les garçons et les filles de manière aussi perverse qu'impartiale, nos efforts visant à y faire face répondront aux besoins uniques des femmes et des filles. Certains efforts spécifiques concernant l'intégration de la dimension de genre et les ALPC et SCA méritent une attention particulière.

Nous aimerions partager notre expérience en ce qui concerne les problèmes que pose l'intégration de la dimension de genre dans l'action politique et les possibilités qui s'offrent en la matière. En juillet de cette année, les États se sont réunis à New York pour la septième Réunion biennale des États (RBE7) sur le Programme d'action des Nations Unies concernant les ALPC. Les questions de genre ont été largement débattues lors de la discussion thématique et figurent également en bonne place dans le document final de la RBE7. Il ne s'agit pas d'une anomalie. De nombreux États ont reconnu la nécessité d'un texte plus fort, et nous sommes fiers de dire que les États-Unis ont, avec 63 autres États, souscrit à une déclaration appelant à inclure un libellé solide sur le genre dans le document final de la RBE7. Cette reconnaissance forte de la part des États n'est pas une fin en soi ; elle donne le ton et fixe l'orientation du travail de suivi.

J'aimerais parler des mécanismes qui, dans le cadre du Plan 2020 du Département d'État pour la mise en œuvre de la stratégie des États-Unis sur les femmes, la paix et la sécurité, ont été mis en place pour traduire les politiques, les concepts et les outils en programmes et activités bénéfiques. Grâce à des activités de programme ciblées, les États-Unis s'emploient en priorité à renforcer la capacité des femmes d'intervenir dans la prévention des conflits et la prise des décisions et les processus de paix liés aux conflits ; à

mettre en place des moyens permettant d'intégrer les femmes dans le secteur de la sécurité – y compris les forces de l'ordre et l'armée – de nos pays partenaires ; et à renforcer les connaissances, les compétences et les ressources des femmes et des filles afin qu'elles puissent véritablement participer à tous les aspects de la vie politique et civique. Partant du constat évident qu'on ne peut pas changer ce que l'on ne peut pas mesurer, le plan fixe pour objectif d'étendre et d'appliquer l'analyse de genre à la conception des politiques et des programmes afin d'améliorer les résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, puis propose des moyens pratiques de le faire. Nous avons déjà commencé à mettre en œuvre ce plan et avons publié cette année un premier rapport d'étape qui mesure nos efforts en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et met en lumière les résultats que nous avons obtenus mais indique également les domaines sur lesquels nous devons continuer à concentrer notre action.

Nous attirons à nouveau l'attention sur le Document final de la RBE7, dans lequel les États ont décidé de prendre en considération les impacts différents du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons en collectant, lorsque cela est possible, des données ventilées par sexe, âge et handicap et en utilisant des mécanismes d'analyse pour étayer l'élaboration de politiques et de programmes tenant compte des questions de genre et fondés sur des données probantes, en vue de renforcer la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action à tous les niveaux. Cela comprend l'intégration interne de l'analyse de genre dans la planification budgétaire et les processus d'achat. Cela comprend également l'analyse par sexe des bénéficiaires d'un large éventail de programmes d'assistance en matière de sécurité. L'importance de recueillir des données ventilées par sexe pour l'intégration de la dimension genre dans le domaine des ALPC a été notée dans divers forums multilatéraux. Nous recommandons aux États de recueillir et d'utiliser des données de manière claire et concrète afin de bien étayer leurs programmes et leurs politiques. Dans le cadre de nos programmes d'assistance concernant les stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles, nous suivons les bénéficiaires de ces programmes de manière ventilée par sexe, par exemple le personnel ayant reçu une formation à la gestion des stocks ou à la neutralisation des explosifs et munitions. À partir de 2022, nous exigerons de nos partenaires d'exécution qu'ils communiquent des données ventilées par sexe sur les personnes qu'ils emploient, que celles-ci exercent des fonctions de supervision ou non. Cette exigence et les données qu'elle permettra de recueillir faciliteront l'obtention d'informations concrètes et montreront comment les critères de genre influencent nos programmes.

Nous apprécions que l'OSCE se penche sur la question de savoir comment accroître la participation réelle des femmes à la prise des décisions et à la mise en œuvre des politiques relatives aux ALPC et aux SCA. La quatrième question indicative pour cette séance y répond en partie : par l'échange d'informations et de meilleures pratiques. De fait, dans le document final de la RBE7, les États lancent un appel similaire en notant l'importance d'échanger les données d'expérience nationales, les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de prise en compte des questions de genre dans les politiques et les programmes de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

La meilleure façon d'accroître la participation réelle des femmes à la prise des décisions et à la mise en œuvre des politiques relatives aux ALPC et aux SCA est d'accroître leur participation réelle à la vie publique et sociale. Indépendamment de cette approche d'ensemble, certes très large, nous pouvons recommander de prendre des mesures pour

recueillir des données utiles se rapportant à des résultats concrets et de réitérer jusqu'à ce que nous parvenions à une égalité réelle et durable.

Monsieur le Président, je voudrais souhaiter tout particulièrement la bienvenue à Yevhen Avramenko au Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous avons été heureux d'écouter M. Avramenko nous parler, en sa qualité de chargé de projet national de l'OSCE pour l'action humanitaire antimines en Ukraine, de cette mission essentielle : débarrasser l'Ukraine des mines, protéger la population civile et intégrer la dimension genre dans le travail de déminage. Selon le rapport thématique présenté en mai par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, ce pays reste l'un des plus minés au monde. La présence de mines gêne les habitants de l'est de l'Ukraine dans leur vie quotidienne en restreignant leur liberté de se déplacer ainsi que leur accès aux services, à l'éducation et à la santé et en limitant leurs perspectives économiques. Les civils, dont beaucoup sont des femmes âgées vivant dans des villages situés sur la ligne de contact, ne peuvent pas rendre visite à leurs proches en toute sécurité, et les cimetières situés sur la ligne de contact sont contaminés par des mines, des munitions non explosées et d'autres engins explosifs. Nous pouvons et devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir cet important bureau de l'OSCE. Les États-Unis sont l'un des principaux soutiens financiers des efforts de déminage humanitaire en Ukraine, auxquels ils ont récemment contribué à hauteur de 560 000 dollars en plus d'une contribution de plusieurs millions de dollars à des projets relatifs aux ALPC. Nous saluons les activités de déminage de l'Ukraine et ses efforts visant à améliorer la vie des civils alors que la Russie et les forces qu'elle dirige continuent de poser des mines dans tout l'est de l'Ukraine, y compris des mines qui sont interdites par l'ONU.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



991^e séance plénière

Journal n° 997 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE
DU GROUPE INFORMEL D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET
DE PETIT CALIBRE ET LES STOCKS DE MUNITIONS
CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Monsieur le Président.
Chers collègues,
Distingués orateurs,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je tiens tout d'abord à remercier les distingués orateurs pour leurs exposés précieux et stimulants.

Je tiens ensuite à rappeler, dans l'esprit du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui sur les initiatives en cours dans le domaine des ALPC et des SMC, qui mettent l'accent mis sur l'intégration d'une perspective de genre, l'importance de la Décision n° 10/17 du Conseil ministériel sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles. Je souhaite en particulier attirer l'attention sur la manière dont cette décision a chargé le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de « lutter contre l'impact de l'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que de la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) sur les femmes et les enfants » et de « créer des chances égales pour les femmes de participer à la conception, la planification et l'application de politiques de lutte contre les ALPC et les SMC illicites, grâce également aux projets d'assistance menés par l'OSCE dans ce domaine » (MC.DEC/10/17/Corr.1). Dans la Déclaration du Conseil ministériel de 2018 sur les efforts de l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (MC.DOC/5/18/Corr.1), les ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE ont réaffirmé l'urgence de cette tâche en se déclarant « préoccupés par l'impact négatif du trafic illicite d'ALPC sur nos sociétés, ... en particulier son impact sur les femmes et les enfants », et conscients de « la nécessité pour l'OSCE de continuer à renforcer ses normes et meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux SMC ainsi que leur mise en œuvre ».

Lors de la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, qui s'est tenue en octobre 2020, il a été souligné que l'Organisation devait prendre systématiquement en compte le genre dans ses travaux d'assistance normative et pratique. L'intégration des aspects liés au genre tant dans les politiques des États participants relatives aux ALPC et aux SMC que dans les normes et l'assistance pratique de l'OSCE dans ce domaine contribuerait de manière significative aux efforts que nous déployons en commun pour lutter efficacement contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles. J'affirme que l'intégration d'une perspective de genre dans les mesures relatives aux ALPC et aux SMC répond à trois objectifs :

- Contribuer à l'égalité de genre ;
- Promouvoir un contrôle des ALPC et une gestion des SMC plus efficaces ; et
- Faire progresser la mise en œuvre des engagements et des obligations au niveau mondial.

Monsieur le Président,

Nous sommes maintenant bien engagés dans le processus de mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles, et nous envisageons également l'élaboration de nouveaux guides. Le moment est donc venu de veiller à ce que les aspects liés au genre soient pris en compte, le cas échéant, dans le texte de ces documents et de tous les autres documents pertinents de l'OSCE.

Je tiens à rappeler que la mise à jour des guides des meilleures pratiques incombe entièrement aux États participants. Certes, ce processus est complexe et prend du temps mais il est vraiment très utile de suivre un cycle de mise à jour régulier et de renforcer ainsi une partie de notre cadre normatif commun.

Actuellement, 9 des 17 guides des meilleures pratiques ont été révisés et mis à jour et de nouvelles initiatives sont en cours. Deux guides mis à jour ont été adoptés par le FCS. Les projets de versions actualisées de six guides supplémentaires et deux nouvelles initiatives ont été proposés pour examen au sein du groupe de travail A. Ces travaux sont menés par l'Autriche, la France, l'Allemagne (conjointement avec l'Autriche et la Suisse), l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. D'autres États participants, notamment la Bosnie-Herzégovine, Chypre, le Monténégro, la Fédération de Russie et la Suisse, ont apporté leur soutien. En outre, plusieurs structures exécutives de l'OSCE ont présenté les enseignements qu'elles ont tirés de l'utilisation des guides des meilleures pratiques et soumis des recommandations à ce sujet.

Je vous encourage à faire appel au groupe de travail A du FCS pour approfondir les aspects liés au genre lors de l'examen des projets de guides actualisés et des propositions de révision du mécanisme d'assistance de l'OSCE. En outre, il serait bénéfique d'associer des experts nationaux des questions de genre dans le domaine des ALPC et des SMC lors de la mise à jour de ces guides.

Permettez-moi de conclure en exprimant l'espoir que les enseignements tirés de la réunion du FCS d'aujourd'hui et les discussions qui s'y sont déroulées nous motiveront et

nous guideront davantage dans nos efforts visant à intégrer une perspective de genre dans les meilleures pratiques et les mécanismes relatifs aux ALPC et aux SMC, afin de promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'au relèvement après les conflits.

Merci de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.